



CONSTITUTION

1. Objet de la Franc-Maçonnerie:

La Franc-Maçonnerie, institution essentiellement philanthropique, philosophique et progressive, a pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale et la pratique de la solidarité; elle travaille à l'amélioration matérielle et morale, au perfectionnement intellectuel et social de l'Humanité.

Elle a pour principes la tolérance mutuelle, le respect des autres et de soi-même, la liberté absolue de conscience.

Respectueuse de l'appréciation individuelle de ses membres, la Franc-Maçonnerie ne formule ou n'invoque aucun dogme.

Elle a pour devise: Liberté, Egalité, Fraternité.

2. Devoir de la Franc-Maçonnerie:

La Franc-Maçonnerie a pour devoir d'étendre à tous les membres de l'Humanité les liens fraternels qui unissent les Francs-Maçons sur toute la surface du Globe.

Centre de l'union de hautes valeurs morales qui, sans elle, auraient continué de s'ignorer, elle forme une société de personnes qui travaillent individuellement et collectivement au progrès de l'Humanité et exercent ainsi la bienfaisance dans son sens le plus élevé.

Elle recommande à ses adeptes l'action par l'exemple, la parole et l'écrit, sous réserve de l'observation du secret maçonnique.

3. Devoir des francs-maçons:

Les Francs-Maçons ont pour devoir, en toute circonstance et dans toute la mesure de leurs moyens, d'aider, d'éclairer, de protéger leurs frères et leurs sœurs et de les défendre contre l'injustice.

4. Travail:

La Franc-Maçonnerie considère le travail comme un des droits et des devoirs essentiels de la personne humaine; elle honore également le travail manuel et le travail intellectuel.

5. Signes et Emblèmes de la Franc-Maçonnerie:

La Franc-Maçonnerie possède des signes et des emblèmes qui président, sous des formes déterminées, aux travaux des Francs-Maçons et permettent à ceux-ci, sur toute la surface du Globe, de se reconnaître et de s'entraider. La signification symbolique de ces signes et emblèmes ne peut être révélée que par l'initiation.

A la personne qui se présente à l'initiation, la Franc-Maçonnerie demande d'être probe et libre et de posséder une intelligence qui lui permette de comprendre et de propager les principes maçonniques.

L'initiation comporte plusieurs degrés ou grades. Les trois premiers degrés sont celui d'apprenti, de compagnon et de maître, qui seuls confèrent la plénitude des droits maçonniques.

Nul ne peut être dispensé des épreuves graduées prescrites par les rituels.

6. Souveraineté de la Franc-Maçonnerie:

La souveraineté s'exerce, en Franc-Maçonnerie, par le suffrage universel.

7. Egalité et Hiérarchie de la Franc-Maçonnerie:

Au sein des réunions maçonniques, tous les Francs-Maçons sont placés sous le niveau d'égalité la plus parfaite; il n'existe entre eux d'autre distinction que celle de la hiérarchie des offices.

8. Loge juste et parfaite:

Une loge est juste et parfaite si:

- 1.- elle est formée d'au moins sept maîtres;

- 2.- trois la dirigent, cinq l'éclairent, sept la rendent juste et parfaite;
- 3.- elle travaille selon un rituel utilisant les symboles de la construction;
- 4.- elle a ses tenues dans un lieu clos et couvert où se trouvent les colonnes "J" et "B", les trois grandes lumières, dont l'équerre et le compas, les outils du grade et le pavé mosaïque;
- 5.- elle pratique les grades d'apprenti, de compagnon et de maître;
- 6.- elle pratique l'initiation au grade d'apprenti, qui s'effectue sous le signe du triangle, comprend le cabinet de réflexion, les épreuves et le passage des ténèbres à la lumière; la promotion au grade de compagnon a lieu à la lumière de l'étoile flamboyante; l'élévation à la maîtrise comporte la communication de la légende d'Hiram; à chaque grade correspond une promesse solennelle;
- 7.- seule peut prétendre à la qualité maçonnique, la personne qui a été initiée dans les formes dans une loge juste et parfaite.

9. Souverainetés des Loges:

Les loges se gouvernent librement dans la limite des règles établies par la Constitution et le Règlement Général.

10. Le Grand Orient de Luxembourg:

Le Grand Orient de Luxembourg est une fédération de loges maçonniques qui se sont placées sous son Obédience, en conformité avec sa Constitution et le présent Règlement Général. Ces loges sont elles-mêmes constituées de leurs membres régulièrement initiés.

Le Grand Orient de Luxembourg est une Obédience laïque, adogmatique et pluraliste qui accueille des loges mixtes, masculines et féminines.

11. Pouvoir souverain du Grand Orient de Luxembourg:

Le Grand Orient de Luxembourg ne reconnaît aucune autorité maçonnique supérieure à la sienne.

Le pouvoir souverain des Loges résidentes au Grand Duché de Luxembourg prime sur celui des Assemblées Générales du Grand Orient de Luxembourg – asbl.

12. Rites du Grand Orient de Luxembourg:

Le Grand Orient de Luxembourg n'initie qu'aux grades symboliques d'apprenti, de compagnon et de maître.

Le Grand Orient de Luxembourg comprend dans son Obédience des loges travaillant à l'un quelconque des rites reconnus par lui.